

Compte-rendu

Présents : M. CLAUDE COURGEAU; CLAUDE ABLITZER; MARYNE AMMANN; GILLES AUGEREAU; CELINE AVENET; CHANTAL AVENET; ANNIE BECHON; JEAN-FRANCOIS BERNARD; JOËL BESNARD; THIERRY BOUTARD; CHANTELOUP LIONEL; RICHARD CHATELLIER; CLAUDE CICUTTI; MICHEL DESVAUX; PASCALE DEVALLEE; PATRICE DUBOURG; SOPHIE DUMAGNOU; BRIGITTE DUPUIS; CHRISTINE FAUQUET; SYLVIE GANNE; MICHELE GASNIER; FRANCK GODEAU; CHANTAL GONZALES BOURGES; CLAUDE GOURON; BERNADETTE GUENAND; JOSETTE GUERLAIS; SANDRA GUICHARD; DANIEL LABARONNE; JACQUES LEMAIRE; FLORENCE LEPRINCE; MARC LEPRINCE; VINCENT LOUAULT; ANNE MARQUENET JOUZEAU; CHRISTIANE MARTIN; DOMINIQUE MAZALEYRAT; VINCENT MORETTE; LAURE MORISSET; NATACHA MOUGEOLLE; KARINE PATIN; BERNARD PEGEOT; JOCELYNE PETAY; STEPHANIE PINCON; PATRICA POTTIER; JEAN-PAUL QUELARD; JEAN-MARIE RENAUDEAU; MARTINE ROBINET; EMMANUEL SAUVAGE DE BRANTES; LUCIEN SENECHAUD; GERARD SERER; LAURENT THIEUX; AXELLE TREHIN; MARIE BELISANDRE VAULET; DANIELLE VERGEON.

Excusés : FRANCK SALGE; JEAN-PIERRE GASCHET

Ordre du jour :

- Débat d'Orientations budgétaires 2021
- Contrat de transition écologique
- Questions diverses

1. Débat d'Orientations budgétaires 2021

Le rapport des orientations budgétaires complet a été envoyé avec la convocation. Les points suivants ont été présentés aux membres du comité syndical :

- Année 2020 :
 - Il a été rappelé que la majeure partie des dépenses sont des dépenses de fonctionnement car le Pays n'a pas vocation à porter des dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement réalisées concernent principalement l'achat de matériel informatique en raison de la mise en place du télétravail liée à l'épidémie de COVID.
 - Concernant les recettes de fonctionnement il a été rappelé que les postes sont depuis de nombreuses années subventionnés (Région, Etat, Union Européenne) et que le montant des cotisations (1,09 par habitant) est inchangé depuis 2005.
- Dépenses prévues pour 2021 qui diffèrent par rapport à l'année précédente :
 - Le recrutement de l'adjointe du patrimoine.
 - L'animation du COT EnR 2.0. Ce point sera abordé lors d'un prochain Bureau de Pays (l'animation du COT EnR est confiée à l'ALEC 37, compte tenu des objectifs fixés par

l'ADEME pour le COT 2.0, il apparaît indispensable de poursuivre et développer cette animation).

- Le déménagement éventuel du Pays, les locaux actuels étant inadaptés. La recherche de locaux sur des communes géographiquement centrales au niveau du Pays est en cours.
- La contribution du Pays, via le Contrat Local de Santé (CLS), aux actions liées à la lutte contre la COVID 19 et dans la mise en place des lieux de vaccination (à ajouter dans le ROB initial).

Perspectives 2022/2023/2024 :

- La négociation dans le cadre du BMP pour poursuivre le soutien régional sur le poste de l'animatrice de l'architecture et du patrimoine (25 000 € par an pour les charges salariales et les outils de communication-dans la limite de 50%).

2. Contrat de transition écologique

Lors de cette réunion il était prévu de valider le contrat de transition écologique par délibération mais les avis reçus très récemment par l'Etat (la DREAL) vendredi 15 janvier, sont venus remettre en cause le format et le contenu du CTE.

Pour rappel, depuis début décembre 2020 :

- **Une réunion de cadrage entre les ECPI, le Pays et le Sous-Préfet a été organisée le 9 décembre** et a abouti à un accord collectif pour signer un CTE provisoire le 5 Février 2021 et d'affirmer le portage des futurs CRTE par les Communautés de communes. Il a été convenu que la signature du CTE engage les CC à intégrer les actions CTE dans les CRTE.
- Les 4 Communautés de communes, les financeurs et les membres du COTECH ont été sollicités entre le 17 décembre et le 15 janvier pour amender et donner leurs avis sur les documents de travail.
- **Le Comité de pilotage du 12 janvier** a permis de présenter et de valider les amendements et avis transmis. Il a été convenu que :
 - Le CTE doit permettre d'impulser les futurs CRTE et d'accompagner la dynamique territoriale CRTE pour faire émerger des actions collectives sur des thématiques communes (mobilité, énergie, agriculture) à l'échelle Pays.
 - Les collectivités conservent la maîtrise de leur propre décision et de leurs propres règles en matière d'engagement financier. Une mention a été inscrite dans ce sens dans la Charte partenariale d'engagement
 - Les projets ne sont pas anonymisés, seulement le titre des fiches-actions
- **La DREAL a fait part de son avis par mail le 15 janvier :**
 - Absence de réel fil conducteur : 5 orientations thématiques retenues qui couvrent la diversité du champ de la transition écologique sans mettre en lumière la spécificité du territoire
 - Nombre très important d'actions : 28 fiches qui traduisent en réalité 80 actions avec des porteurs dédiés. Ce nombre s'écarte de l'objectif resserré autour de 15-20 actions maximum du dispositif CTE préconisé par le ministère

- Une priorisation et une réduction des actions sont nécessaires : Le CTE doit permettre de porter des projets communs avec un pilotage renforcé. Il peut utilement fédérer plusieurs acteurs autour d'une action commune faisant sens pour le territoire ou nécessitant un accompagnement spécifique ou un engagement de partenaires. Les PCAET des collectivités sont des espaces complémentaires de pilotage et d'action pour la transition écologique. Les futurs CRTE permettront de compléter le champ d'action du territoire sur des thématiques nouvelles, renchérissant encore le panel d'actions

La date du 5 février pour la signature du CTE a été repoussée à une date ultérieure.

Une réunion avec le Sous-Préfet, la DREAL et la DDT a été organisée le 21 Janvier pour préciser les attentes de l'Etat sur le contenu et le format du CTE, obtenir des précisions méthodologiques et garantir une validation du CTE par l'Etat (niveau national).

Des réunions du Comité de pilotage et du comité technique sont prévues début février afin de clôturer les travaux sur ce contrat.

3. Questions diverses

- **Recrutement de l'adjointe du patrimoine**

Le Pays a reçu 102 candidatures pour ce poste et 9 candidats ont été reçus en entretien. Mme Camille TOULELAN prendra le poste à partir du 1^{er} mars, en renfort pour supporter la surcharge de travail de la chargée du Patrimoine.

- **Installation du Conseil de développement**

Le Conseil de développement, constitué de représentants de la société civile, sera installé le 3 février par l'élection du Président, des vice-présidents et des membres du bureau. Une réunion préparatoire à ce renouvellement est prévue le 28 janvier pour échanger sur l'organisation du Conseil de développement et les commissions thématiques qui pourront être mises en place.

- **Bilan à mi-parcours**

Les travaux sur le Bilan à mi-parcours sont en cours. Les réunions du Bureau de Pays se tiendront jusqu'en mars prochain. La validation en comité syndical est prévue pour le mois d'avril.

PROCHAIN COMITE SYNDICAL : mardi 16 mars à 18h

A la salle polyvalente de Pocé-sur-Cisse ou en visio selon les conditions sanitaires

Présents : M. Claude COURGEAU, ABLITZER Claude ; AUGEREAU Gilles ; AVENET Céline ; AVENET Chantal ; BALLIN Fabrice; BESNARD Joël ; BORNE François ; BRAULT Jacques ; CARATY Michel; DESVAUX Michel ; DUPUIS Brigitte; GANNE Sylvie ; GASCHET Jean-Pierre ; GASNIER Michèle ; GODEAU Franck ; GOETGHELUCK Patrick ; GOURON Claude ; GRISON-CONSTANTIN Elodie ; GUERLAIS Josette ; GUICHARD Sandra ; GUILLAULT Corinne ; KAHIA Kamel ; LABARONNE Daniel ; LELANDAIS Laure ; LAMAIRE Jacques ; LEPRINCE Florence ; LEPRINCE Marc ; LI-WOUNG-KI Alban ; LOUAULT Vincent ; MARQUENET-JOUZEAU Anne ; MARTINEAU Jean-Pierre ; MAZALEYRAT Dominique ; MEME Nathalie ; MORETTE Vincent ; PETAY Jocelyne ; POTTIER Patrice ; QUELARD Jean-Paul ; RENAUDEAU Jean-Marie ; ROBINET Martine ; SALGE Franck ; SCHNEL Alain; SENECHAL Isabelle ; SENECHAUD Lucien ; SERER Gérard ; SIMONIN Denis ; THIEUX Laurent ; TREHIN Axelle ; VERGEON Danielle

Excusés : BOUTARD Thierry ; BAYON DE NOYER Anne ; LAUGIS Frédéric ; VAULET Marie-Bélisandre ; GAUDRON Isabelle

Ordre du jour :

- **Délibérations relatives aux finances du syndicat Mixte :**
 - ✓ Compte de Gestion 2020
 - ✓ Compte administratif 2020
 - ✓ Affectation des résultats 2020
 - ✓ Participation des adhérents pour l'année 2021
 - ✓ Budget primitif 2021
- **Contrat de transition écologique : validation - délibération**
- **Questions diverses**

Secrétaire de séance : Michel DESVAUX

1. Délibérations relatives aux finances du syndicat Mixte

Le **Compte de Gestion 2020** laisse apparaître un résultat de clôture de **10 517.43 €** en investissement et de **158 108.38 €** en fonctionnement.

Les membres du Comité syndical ont approuvé à l'unanimité le Compte de Gestion 2020 de Monsieur le Receveur.

Monsieur Gilles AUGEREAU, vice-président du Pays, a présenté le **Compte administratif 2020**. M. Courgeau a été invité à sortir de la salle de visioconférence pour le vote.

Les élus du Comité syndical ont validé à l'unanimité le compte administratif 2020.

Il a été précisé que les membres du comité syndical devront signer le compte administratif lors de la prochaine réunion du Comité syndical en présentiel (fonction des conditions sanitaires en vigueur). Ce point a été validé avec la préfecture.

Il a été demandé aux élus de statuer sur **l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020**. Constatant que le Compte Administratif 2020 présente un excédent cumulé de fonctionnement de 158 108.38 €, les membres du Comité syndical ont validé à l'unanimité l'affectation en totalité de ce résultat excédentaire à l'article 002 (affectation en excédent reporté de fonctionnement).

Il a été proposé de maintenir la **participation des communes et communautés de communes** aux frais du syndicat à 1.09 € par habitant (population en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018). Les membres du Comité syndical ont validé à l'unanimité le montant de cette cotisation.

Il a été rappelé que les Communautés de Communes du Val d'Amboise, de Bléré Val de Cher et du Castelrenaudais versent 1.09€ par habitant. La Communauté de communes de Touraine Est Vallées verse 0,37 € par habitant, la participation restant à la charge de leurs communes membres est donc de 0,72 € par habitant.

M. Augereau précise que ce montant n'a pas augmenté depuis 16 ans. M. Morette intervient en précisant qu'il n'y avait pas lieu d'augmenter cette cotisation compte tenu de l'excédent de fonctionnement constaté.

Monsieur COURGEAU présente le **budget primitif 2021** qui s'équilibre en recettes et en dépenses de 532 214.76 € pour la section de fonctionnement et à 21 611.77 € pour la section d'investissement. Les élus ont validé à l'unanimité le Budget primitif 2021 du Syndicat.

Il a été précisé que les membres du comité syndical devront signer le budget primitif 2021 lors de la prochaine réunion du Comité syndical en présentiel (fonction des conditions sanitaires en vigueur). Ce point a été validé avec la préfecture.

2. Contrat de transition écologique

M. Courgeau précise qu'il avait été présenté, lors de la dernière réunion du Comité syndical en janvier, l'avancement du Contrat de Transition Ecologique.

La présentation faite lors de ce comité syndical a pour objectif de présenter aux élus la version finale de ce contrat pour validation en vue de sa signature le lundi 29 mars à 16h à Amboise.

M. Courgeau rappelle que ce contrat est le fruit de longs mois de travail et de nombreux rebondissements liés à l'absence d'un cadrage clair et cohérent des services de l'Etat, co-pilote de la démarche. Ces incertitudes méthodologiques ont notamment été accentuées par l'annonce en novembre 2020 (en plein travail de finalisation du CTE) de la création prochaine des CRTE, contrats ayant pour objectif de réunir plusieurs dispositifs Etat (dont les CTE) avec un portage au niveau local par les EPCI.

Le Pays Loire Touraine est le 1^{er} territoire labellisé CTE d'Indre-et-Loire, notre expérience permettra peut-être un meilleur accompagnement des EPCI pour l'élaboration de leur CRTE.

Pour rappel, le Pays Loire Touraine et ses Communautés de communes avaient confirmé leur engagement dans l'élaboration d'un Contrat de Transition écologique en Mai 2020 pour :

- Affirmer l'engagement du territoire vers un modèle de développement exemplaire en matière de transition écologique
- Réviser la charte de développement du Pays Loire Touraine en réaffirmant les enjeux de la transition écologique

- Initier des réflexions et des travaux collectifs sur le territoire et accompagner la mise en œuvre opérationnelle des PCAET des Communautés de communes

Dès la réunion de lancement en septembre 2020 à Montlouis-sur-Loire, nous avons pu observer et nous réjouir d'un fort engouement des acteurs du territoire, publics et privés, pour la transition écologique de notre territoire. De nombreuses actions et initiatives ont été portées à la connaissance du Pays.

Pour parvenir à l'élaboration du contrat dans des délais très contraints, la première date de signature ayant été fixée par l'Etat le 18 décembre 2020, nous avons renforcé l'ingénierie du Pays avec le recrutement de Claire RIVIERE pour 2 mois, renouvelé une fois suite aux reports des échéances et des travaux.

Pour parvenir à l'aboutissement de ce contrat, plusieurs réunions de travail ont été nécessaires pour adapter notre méthodologie au cadrage de l'Etat et tenir compte des volontés politiques de chaque EPCI. Un travail important de rédaction a été engagé depuis décembre 2020 et réorienté en janvier 2021 pour garantir une conformité de notre CTE vis-à-vis des exigences nationales (exigences qui nous ont été communiquées en janvier 2021).

Le CTE tel que présenté ce soir s'articule autour de 5 orientations thématiques et comprend 22 actions finales, valorisées sur la plateforme nationale des CTE et 49 autres actions en faveur de la transition écologique du territoire.

Le document cadre et ses annexes ont été transmis avec la convocation aux membres du Comité syndical. Une présentation synthétique des orientations du CTE et des 22 actions du cahier final a été réalisée. Les 22 actions du cahier final sont inscrites sur la plateforme nationale des CTE.

Il a été rappelé que le CTE n'est pas un contrat financier mais permet aux projets inscrits notamment dans le cahier final d'être prioritaires sur les financements de droits communs.

M. Courgeau informe les membres du Syndicat que le Pays est en attente de la validation nationale des 22 fiches actions du cahier final. La sous-préfecture nous a informés que cette validation devrait être effective avant le 29/03.

La signature du CTE est envisagée le lundi 29 mars à Amboise. Du fait des conditions sanitaires actuelles, le nombre de personnes conviées est limité.

Après présentation du Contrat de Transition Ecologique, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- approuvent le principe et les modalités de mise en œuvre du Contrat de Transition Ecologique,
- valident le contenu du Contrat de Transition Ecologique,
- autorisent le Président à signer le contrat et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre,
- autorisent le Président à engager la mise en œuvre du contrat en accompagnant les différentes actions inscrites et à venir dans le Contrat de Transition Ecologique.

M. Labaronne : « Je remercie le Président du Pays Loire Touraine pour ce travail considérable, les 4 présidents d'EPCI, les élus membres du Pays Loire Touraine, les agents du Pays et des 4 EPCI, l'ensemble des acteurs privés et public mobilisés, l'Etat, la Région, le département. Ce travail a abouti sur un projet de territoire extrêmement ambitieux, extrêmement original et innovant. On peut être fier de ce CTE qui permet d'avoir des projets portés par les 4 EPCI ensemble, les EPCI seuls, les communes, les acteurs privés. Ce CTE va permettre aux différents projets d'être prioritaires dans l'attribution de subventions et notamment du plan de relance. De nombreux

appels à projets sont en cours, ils permettront d'accompagner les projets inscrits dans le CTE. Le fait de signer ce CTE va donner un avantage aux porteurs de projet des 22 actions du cahier final. Ce CTE donne une image d'un territoire qui s'est mobilisé sur la question de la transition écologique. Je veux vraiment saluer cette démarche collective qui est vraiment un très beau message adressé à l'ensemble des habitants du Pays mais aussi aux pouvoirs publics, l'état et la région qui voit là, dans le Pays Loire Touraine, un territoire innovant, ambitieux et solidaire ».

3. Questions diverses

- **Bilan à mi-parcours du CRST – Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 :**

M. Courgeau informe les membres que les travaux sur le Bilan à mi-parcours sont en cours. 4 réunions d'arbitrages ont été organisées avec les élus du Bureau du Pays, la prochaine et dernière se tiendra début avril.

Le Conseil de développement doit émettre un avis sur ce projet de BMP début avril. Ce travail vous sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité syndical.

M. Courgeau précise que notre territoire étant très dynamique, il n'y a malheureusement plus de crédits disponibles sur le CRST 2018-2024.

- **Leader :**

L'Union européenne a prolongé la programmation de développement rural 2014-2020 de deux années de transition 2021 et 2022. Cette prolongation s'accompagne de nouveaux crédits FEADER pour le Programme de développement rural Centre-Val de Loire à hauteur de 144 M€ dont 30 M€ proviennent du plan de relance européen.

Pour Leader, les élus de la Région ont décidé d'augmenter l'enveloppe mise à disposition des 23 Groupes d'action locale de 4,668 M€ de FEADER (+ 20%).

Les territoires Leader qui souhaitent solliciter une enveloppe complémentaire de crédits FEADER doivent faire parvenir leur demande étayée au plus tard pour le 9 avril. Le Pays envisage de faire une demande de crédits supplémentaires puisque la maquette actuelle ne permet plus de soutenir de nouveaux projets (85% de crédits programmés) alors que de nombreux nouveaux projets innovants pourraient rapidement émerger sur le territoire (projets programmés au 31/12/2022 au plus tard).

- **Installation Conseil de développement :**

Le Conseil de développement, instance consultative du Pays Loire Touraine a été renouvelé le 3 février dernier. M. Didier AVENET a été réélu Président et 8 autres membres dont 4 Vice-présidents composent le bureau du CODEV. Au total, une soixantaine de structures représentant la société civile du territoire se sont engagées pour co-construire aux côtés des élus le projet de développement du Pays Loire Touraine. Les membres du bureau du Codev réunis le 23 février dernier réfléchissent actuellement à leurs modalités de travail.

- **Recrutement adjointe du patrimoine :** Camille TOULLELAN a pris son poste le 1er mars nous lui souhaitons la bienvenue !

PROCHAIN COMITE SYNDICAL :

Mardi 20 avril à 18h

En visioconférence

Compte-rendu

Présents : M. COURGEAU Claude ; BALLIN Fabrice; BECHON Annie ; BESNARD Joël ; BOUTARD Thierry ; BRAULT Jacques ; CHANTELOUP Lionel ; CHATELLIER Richard ; DESVAUX Michel ; DEVALLEE Pascale; FAUQUET Christine ; GASNIER Michèle ; GOETGHELUCK Patrick ; GUENAND Bernadette ; LABARONNE Daniel ; LELANDAIS Laure ; LAMAIRE Jacques ; LENA Jean-Michel ; LEPRINCE Florence ; LEPRINCE Marc ; MARQUENET-JOUZEAU Anne ; MAZALEYRAT Dominique ; MEGNOUX Vincent ; MORETTE Vincent ; PATIN Karine ; PINCON Stéphanie ; PINEAU Brigitte ; PRIEUR Thierry ; RENAUDEAU Jean-Marie ; SAUVAGE DE BRANTES Emmanuel ; SCHNEL Alain; SCHNEL Jean-Marc ; SENECHAL Isabelle ; SENECHAUD Lucien ; SIMONIN Denis ; VAULET Marie-Bélisandre ; VERGEON Danielle

Présence de Mme DEBAL-MORCHE Anne, vice-présidente du Conseil de Développement du Pays Loire Touraine.

Excusés : BAYON DE NOYER Anne ; LOUAULT Vincent ; SALGE Franck ; AVENET Chantal ; HOUZE Fabien ; TREHIN Axelle ; AUGEREAU Gilles

Secrétaire de séance : M. Desvaux

Ordre du jour :

- **Bilan à mi-parcours du CRST 2018-2024 : Présentation et validation**
- **Délibérations administratives**
- **Questions diverses**

1. Bilan à mi-parcours du CRST 2018-2024 : Présentation et validation

Le CRST 2018-2024 est mis en œuvre depuis mai 2018.

Pour rappel, les signataires de ce contrat sont le Conseil régional, le Pays Loire Touraine, les 4 EPCI du territoire (Bléré Val de Cher, Castelrenaudais, Touraine-Est Vallées et Val d'Amboise) et les 3 pôles de centralité : Amboise, Château-Renault et Montlouis-sur-Loire.

L'enveloppe attribuée au territoire s'élève à 15 501 500 €. Près de 60% des crédits régionaux ont déjà été engagés.

Après trois ans de mise en œuvre, le territoire doit transmettre à la Région, un bilan d'étape du CRST, assorti de l'avis motivé du Conseil de développement. Ce bilan est quantitatif et qualitatif, il doit permettre d'apprécier les avancées dans la programmation et proposer des ajustements par transfert de crédits d'une action vers une autre.

Le travail a été engagé dès le mois de juillet 2020 afin de faire un point sur les projets identifiés au CRST. Depuis décembre 2020, les élus du Bureau de Pays qui ont en charge le suivi du contrat, se sont réunis à plusieurs reprises (5 fois) pour réaliser les arbitrages et définir la nouvelle maquette financière du CRST.

Le bilan à mi-parcours doit être transmis au Conseil régional avant le 18 mai 2021 pour instruction. Le calendrier prévisionnel prévoit un rendez-vous de négociation Région/Territoire en septembre 2021 et une validation en commission permanente régionale du bilan à mi-parcours, en novembre 2021.

Les membres du Bureau du conseil de développement (représentant la société civile) se sont réunis le 3 mai pour émettre leur avis sur ce bilan (cf. document joint). Cet avis sera transmis également au Conseil régional.

Les orientations du bilan à mi-parcours, la maquette financière et les projets identifiés après mi-parcours ont été présentés aux membres du Comité syndical (cf. diaporama joint).

L'avis du Conseil de développement (CODEV) a ensuite été présenté par Mme DEBAL MORCHE, Vice-Présidente du CODEV.

Les membres du Comité syndical ont reçu le bilan à mi-parcours rédigé avec la convocation.

M. Schnell, Maire de Saint Martin le Beau : J'ai la même remarque que le CODEV par rapport au fait que les nouvelles municipalités ne peuvent pas bénéficier du CRST comme la commune de Saint Martin le Beau. Comme notre commune n'avait aucun projet inscrit au CRST avant mi-parcours, nous n'avons pas pu en ajouter sur la deuxième partie du Contrat malgré plusieurs projets à venir. Cela pose donc problème que ce contrat tombe à cheval sur 2 mandatures.

M. Courgeau : cela fera partie des discussions avec le Conseil régional quand on commencera à travailler sur le prochain contrat.

M. Boutard : J'entends et je suis d'accord avec ce que dit Anne DEBAL MORCHE.

C'est très complexe car les mandats entrecourent le CRST. La Ville d'Amboise et la communauté de communes du Val d'Amboise ont peu de droit de tirage aujourd'hui sur le CRST même s'il y a toujours des projets à porter. Je prendrai l'exemple de la piscine qui a mangé une enveloppe importante dès le début du contrat. On peut en tirer au moins 2 conclusions. La répartition sur le territoire même si ça été un sujet souvent abordé dans le cadre de cette révision, encore une fois il faudra peut-être être vigilant avec la Région sur cette répartition dans les EPCI mais également dans chaque commune. Alain, tu n'es peut-être que la victime de projets qui n'ont pas été déposés sur l'ancienne mandature, il faudra que l'on soit vigilant sur le prochain CRST.

Il faut aussi rappeler que sur le projet global de territoire, on est peut-être passé sur une nouvelle aire, c'est-à-dire que les 4 présidents d'EPCI avec Claude COURGEAU, on se consulte, on se parle et on a la volonté de travailler sur des projets structurants qui sont plus sur le périmètre du Pays Loire Touraine, en tout cas qu'il y ait de la cohésion et de la concordance entre les projets.

Sur le point qui me paraît important, c'est l'œnotourisme. Il y a une volonté très forte de relancer l'œnotourisme, il faut que l'on en parle entre nous, entre Présidents des EPCI car les appellations ne peuvent pas se défendre toutes seules. Il y a une notion sur l'œnotourisme que l'on doit développer qui peut être aussi liée à La Loire à Vélo, à l'accueil d'œnotouristes...

Sur les projets seniors, j'en suis conscient, c'est un travail que le Pays devra mener avec le Conseil départemental car c'est une compétence du Département, la personne âgée, la personne dépendante. Sur ce point, j'invite mes collègues à faire la même chose, je lance un diagnostic social sur la petite enfance et les seniors dans notre périmètre, dans une convention qui liera le Conseil départemental, la CAF et la communauté de communes.

Ce bilan, même si je ne suis pas toujours satisfait des enveloppes, je pense que c'est une méthode de travail que l'on devra définir ensemble avec Claude COURGEAU, sur la temporalité et la capacité à porter des projets. Il faudra que l'on soit les uns et les autres beaucoup plus rigoureux comme on peut l'être dans la préparation des CRTE, qui seront je crois une bonne entrée en matière. Cela permettra à chacun d'avoir un pré-travail de fait, sur des thématiques assez identiques au CRST et qui permettront au Pays de présenter dans le cadre du CRST peut-être quelque chose que l'on pourra préparer beaucoup plus notamment pour la cohésion entre EPCI ou entre territoires à l'échelle du Pays.

Il y a un travail lourd, conséquent sur ce CRST, il a permis beaucoup d'investissements, je rejoins cette analyse qu'on pourrait peut-être dépenser autant en faisant mieux et plus coordonné entre nos territoires car n'oublions jamais que nos habitants ne vivent pas avec des frontières administratives.

Bravo à l'équipe du Pays, bravo à ce qui a été fait, cela nous a permis aussi de faire un point, même si comme tu le sais Claude, on n'a parfois quelques petites amertumes à voir les subventions baisser, mais

tu n'as pas de planches à billets et la région nous a gentiment fait comprendre qu'elle ne réabonderait pas ce CRST même s'il est plus long que les autres.

M. Courgeau : Merci pour cette longue intervention intéressante et constructive, nous aurons en effet beaucoup de choses à réfléchir en commun dès demain pour bâtir le futur Contrat régional de territoire.

M. Cortot : Quelques réponses sur l'œnotourisme, je voulais rassurer tout le monde car sur l'œnotourisme, les aides régionales se partagent entre le CRST et les aides de droit commun de la direction du tourisme de la Région. Sur le CRST, les aides permettent d'améliorer l'accueil au chai chez les vigneron. Pour tous les autres projets que les vigneron pourront avoir sur leur exploitation, les collègues du tourisme sont à leur disposition pour les accompagner et étudier les subventions mobilisables.

Je vais être très précautionneux dans mes éléments de réponse car nous allons rentrer dans une séquence électorale et des choses pourraient peut-être évoluer. Je tiens donc à préciser que les éléments indiqués sont donc en l'état actuel des choses.

Concernant le calendrier du bilan à mi-parcours, l'objectif est de valider ce bilan en Commission permanente régionale de Novembre. Cette commission sera très probablement une des dernières commissions de l'année.

Pour les projets identifiés au bilan à mi-parcours qui sont prêts à démarrer, je vous invite donc à vous rapprocher d'Amandine pour que ces dossiers soient déposés dès les semaines qui viennent sur la plateforme régionale en ligne et qu'ils puissent être instruits en parallèle du bilan à mi-parcours afin de pouvoir les engager en Commission régionale de novembre également. Ceci permettra aux porteurs de projet de bénéficier du versement à minima d'un premier acompte de la subvention sur le compte administratif 2021.

Sur la difficulté d'accompagner certains projets jusqu'en 2024, les multiples réunions de Bureau de Pays ont permis d'analyser tout ça, et de nous faire prendre conscience que les crédits du Contrat seront consommés bien avant l'échéance de mai 2024. C'est pour cela que Dominique ROULLET, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire à la région, lorsqu'il est venu rencontrer les élus du Bureau de Pays, a dit que la Région serait très ouverte pour qu'on puisse inscrire sur le prochain contrat des projets qui pourraient démarrer avant la fin du CRST 2018-2024 et qui n'auraient pas pu être financés.

Mme Fauquet : Comme l'a rappelé Michaël, nous sommes à la veille des élections régionales, et s'engager sur ce qui va se passer en 2023-2024 me paraît un petit peu précipité.

M. Labaronne : Je salue cette belle unanimité autour de ce bilan à mi-parcours qui est le reflet d'un travail acharné de l'ensemble des élus locaux qui ont défendu leurs projets, un travail acharné de l'équipe du Pays et de vous-même M. Courgeau, et c'est vraiment un immense bravo que je souhaite adresser à l'ensemble des acteurs du Pays Loire Touraine. Vous dire ma conviction que le Pays c'est la bonne structure de collaboration, de réflexion autour d'un projet de territoire et je souhaite pour ma part que cette strate persiste et soit l'interlocuteur de la Région dans les années à venir. J'ai bien entendu la question du chevauchement des mandats, je crois que c'est une vraie problématique, il faudrait sans doute que les calendriers coïncident mieux et c'est sans doute une réflexion que nous devons mener.

2. Délibérations administratives

Les délibérations ont été jointes à la convocation.

Délibération n°1 : Bilan à mi-parcours du CRST 2018-2024 du Pays Loire Touraine

Les membres ont à la majorité (2 abstentions) :

- valider le bilan à mi-parcours du CRST,
- autoriser le Président à le transmettre au Conseil régional,
- autoriser le Président à assurer la négociation avec le Conseil régional Centre-Val de Loire après instruction du bilan à mi-parcours par les services de la Région,
- autoriser le président à signer les documents et actes afférents.

La **délibération n°2** « Avenant n°6 à l'acte constitutif de création de la régie de recettes Pays d'art et d'histoire du Pays Loire Touraine » est reportée au prochain Comité syndical, le Pays étant en attente de la validation du Comptable public.

Délibération n°3 : Tarifications dans le cadre de la régie de recettes du Pays d'art et d'histoire

Les membres ont à l'unanimité :

- validé la mise à jour de la politique tarifaire de la régie de recettes du service Pays d'art et d'histoire à partir du 12 mai 2021 selon les tarifs présentés dans la délibération
- autorisé le Président à signer les pièces et actes s'y rapportant.

Délibération n°4 : Administration Générale – Renouvellement du contrat de travail concernant le poste de Chargée de mission Contrat Local de Santé

Les membres ont à l'unanimité :

- validé le renouvellement du contrat pour une durée de 3 ans, à compter du 24 septembre 2021 et jusqu'au 23 septembre 2024,
- autorisé le Président à signer les documents et actes s'y rapportant.

3. Questions diverses

▪ **Pays d'art et d'histoire :**

LANCEMENT-PRESSE ANIMATIONS PAH DE L'ÉTÉ 2021

à Amboise le vendredi 28 mai à 17h - Rdv : Chapelle Saint-Jean sur l'Île d'Or (*sur invitation*)

COMMISSION DE COORDINATION POUR LE RENOUVELLEMENT PAH

à Pocé-sur-Cisse le lundi 30 mai à 14h30 - Rdv : Salle polyvalente (*sur invitation*)

⇒ COMITÉ SYNDICAL DU 15 JUIN : présentation de la méthodologie de renouvellement PAH

▪ **Leader :** comme évoqué lors de la précédente réunion, le Pays a sollicité une enveloppe complémentaire de fonds européen FEADER auprès de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de son programme européen Leader. 400 000 € de FEADER complémentaires ont été sollicités ce qui permettrait de soutenir de nouvelles initiatives sur les années 2021 et 2022. Le Conseil régional devrait donner réponse très prochainement.

▪ **CTE :**

Le Contrat de transition écologique du Pays Loire Touraine a été signé le 29 mars dernier à Amboise.

Un zoom a été fait sur l'action 5.1 du CTE : Etude d'une filière de collecte et de valorisation de contenants plastiques industriels (action 5.1 du CTE), conduite par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine.

Ce projet vise à étudier la faisabilité de la création d'une filière alternative aux solutions d'incinération ou enfouissement des déchets plastiques industriels. Cette réflexion est conduite en partenariat avec l'entreprise Embipack située à Sublaines dont le cœur de métier est le recyclage et le réemploi des déchets industriels et commerciaux d'emballages plastiques.

Les chambres consulaires ont édité 2 questionnaires pour évaluer dans un premier temps le gisement potentiel des bidons et films plastiques des entreprises locales à l'échelle du Pays (et territoires limitrophes).

Les membres du Comité ont été invités à transmettre aux artisans, commerçants, pharmaciens et autres acteurs susceptibles d'utiliser ces emballages plastiques non ménagers le questionnaire « bidons plastiques » et le questionnaire « films plastiques » : [Recycler vos bidons plastiques ? Donnez-nous votre avis \(eudonet.com\)](https://www.eudonet.com).

PROCHAIN COMITE SYNDICAL : Mardi 15 juin à 18h

A la salle polyvalente de Pocé-sur-Cisse [ou en visio selon les conditions sanitaires]

Déroulement

Présents : M. COURGEAU Claude ; ABERKANE Smaïl ; ABLITZER Claude ; AVENET Céline ; AVENET Chantal ; BAYON DE NOYER Anne ; BECHON Annie ; BERNARD Jean-François ; BERTHELOT Estelle ; BESNARD Joël ; BOUTARD Thierry ; BRAULT Jacques ; CESSAC Jean-François ; CHANTELOUP Lionel ; DESVAUX Michel ; DUPUIS Brigitte ; FROGER David ; GARCIA Fernand ; GASCHET Jean-Pierre ; GASNIER Michèle ; GODEAU Franck ; GOETGHELUCK Patrick ; GRISON-CONSTANTIN Elodie ; LABARONNE Daniel ; LELANDAIS Laure ; LAMAIRE Jacques ; LENA Jean-Michel ; LEPRINCE Florence ; LEPRINCE Marc ; MARTINEAU Jean-Pierre ; PEIGNAUX Dominique ; PINEAU Brigitte ; SCHNEL Alain ; SENECHAL Isabelle ; SENECHAUD Lucien,

Excusés : CHATELLIER Richard ; FAUQUET Christine ; GANNE Sylvie ; GUENAND Bernadette ; GUERLAIS Josette ; GOURON Claude ; LOUAULT Vincent ; MAZALEYRAT Dominique ; MORETTE Vincent ; MORISSET Laure ; PATIN Karine ; PRIEUR Thierry ; SALGE Franck ; SAUVAGE DE BRANTES Emmanuel ; SERER Gérard ; TREHIN Axelle ; AUGEREAU Gilles ; PINCON Stéphanie

Le diaporama présenté est joint à ce compte-rendu

Ordre du jour :

- **Contrat Local de Santé 2 : validation avant signature**
- **Pays d'art et d'histoire : renouvellement du label**
- **Programme Leader : enveloppe complémentaire**
- **Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables : lancement du COT 2.0**
- **Conseil de développement : information sur les actions**
- **Délibérations administratives**
- **Questions diverses**

👉 Secrétaire de séance : Michel DESVAUX

1. Contrat Local de Santé 2 : validation avant signature

Les membres du Comité syndical ont reçu le projet de CLS 2 par courriel.

Florence LEPRINCE, Vice-Présidente du Pays Loire Touraine, élue référente Santé : l'élaboration du CLS 2 s'est faite de façon partenariale avec l'ensemble des parties prenantes et sur la base du diagnostic territorial en santé et de l'évaluation du CLS 1 réalisé par l'Observatoire Régional de Santé Centre-Val de Loire.

J'ai tenu à renforcer le lien avec les communes et les communautés de communes en proposant suite aux élections municipales, la mise en place de Référents santé dans chaque municipalité du territoire et de Délégués santé dans chaque conseil communautaire. Le lien entre l'animatrice Sarah DAVID et les collectivités sera ainsi plus efficient.

Présentation par Sarah DAVID – Cf. diaporama présenté.

Il a été rappelé que, par délibération du 12 février 2014, le Pays Loire Touraine s'est engagé dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle de son territoire. Ce 1^{er} CLS a été signé en mars 2017 pour une durée de 3 ans.

Le Comité syndical du Pays Loire Touraine a délibéré le 15 janvier 2020 en faveur du renouvellement de cette démarche de territoire, en validant l'élaboration d'un CLS 2.

Un avenant d'un an du CLS 1 2017-2020 a permis d'assurer l'élaboration du CLS 2 en 2020.

Le CLS 2 a été co-construit avec les partenaires locaux et réalisé en cohérence avec les orientations de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le diagnostic territorial mené par l'Observatoire Régional de Santé (ORS).

La durée de mise en œuvre du CLS 2 est allongée de 2 ans et se déroulera donc de 2021 à 2026.

La gouvernance du CLS 2 et la composition des instances ont été revues, le nombre de membres a notamment été allégé afin d'en améliorer l'efficacité.

Un comité de pilotage, un comité d'élus, un comité technique et des comités thématiques seront mis en place pour assurer le suivi et la mise en œuvre de ce CLS 2.

Chaque comité thématique travaillera sur les axes thématiques présentés ci-après.

Des actions concrètes déclineraient de ces axes thématiques et seront mises en œuvre tout au long du CLS 2.

- ❖ **Axe thématique 1 : Santé tout au long de la vie**
 - Soutien à la parentalité
 - Sport Santé
 - Soutien des aidants
 - Bien vieillir

- ❖ **Axe thématique 2 : Prévention des violences / Promotion de la bienveillance**
 - Réseau partenarial local
 - Veille-diagnostic de territoire
 - Info-formation des différents publics

- ❖ **Axe thématique 3 : Santé mentale / Bien-être**
 - CLSM : Coordination Locale en Santé Mentale

- ❖ **Axe thématique 4 : Santé environnementale**
 - Qualité de l'air intérieur
 - Perturbateurs endocriniens
 - Alimentation
 - Nuisibles

- ❖ **Axe thématique 5 : Thématiques transverses**
 - Mobilisation des élus et de la société civile du territoire
 - Communication
 - « Les 1 000 premiers jours de la vie »
 - Communauté 360° / Inclusion handicap

L'importance de la bonne coordination des actions par l'ensemble des partenaires est soulignée par M. Boutard, notamment afin d'éviter que des projets similaires soient menés en parallèle par différents acteurs du territoire. Il rappelle la nécessité d'articulation du travail sur les domaines de la santé avec le CCAS d'Amboise et la CPTS du secteur.

Madame Leprince rappelle que l'objectif de la désignation d'élus Référents et Délégués santé du CLS est justement de garantir une constructive circulation des informations, idées et projets des communes vers le CLS et inversement.

Il est rappelé que le territoire du Pays est couvert par 3 CPTS : Castel Réseau Santé, O'Tours et Asclepios. Les CPTS travaillent avec les professionnels médicaux libéraux et se situent sur le champ sanitaire de la santé. Ils constituent une part du champ travaillé par les CLS dont les missions sont la prévention et la promotion de la santé dans tous ces aspects : sanitaires, sociaux, médico-sociaux et environnementaux. Comme tous les partenaires du CLS, les CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) sont

mobilisées en fonction des thématiques travaillées et tout au moins informées des actions menées par le CLS.

Après cette présentation et ces échanges, les membres du comité syndical ont à l'unanimité :

- validé le Contrat Local de Santé du Pays Loire Touraine 2021-2026,
- autorisé le Président à signer le Contrat, et tous les documents et actes s'y rapportant.

M. Courgeau précise que la signature du CLS 2 sera organisée le 9 juillet prochain.

2. Pays d'art et d'histoire : renouvellement

M. Courgeau rappelle l'historique de l'obtention du label Pays d'art et d'histoire :

- 13 novembre 2018 : passage au Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire
- 27 février 2009 : signature de la convention de partenariat avec l'Etat officialisant la labellisation
- mars-juin 2009 : organisation du concours de recrutement de l'Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine (AAP)
- 1^{er} septembre 2009 : prise de poste de l'AAP.

Depuis 2009, le Pays Loire Touraine s'engage, à l'instar des 201 autres Villes et Pays d'art et d'histoire en France, à développer une politique culturelle et touristique à partir du patrimoine articulée avec les équipements culturels et les acteurs du territoire :

- sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- présenter le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale,
- Initier le jeune public à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- offrir au public touristique des visites de qualité par un personnel qualifié.

La convention de partenariat avec l'Etat d'une durée de 10 ans doit aujourd'hui être renouvelée. Ce travail de renouvellement va s'échelonner sur plusieurs mois. Des démarches ont été engagées dès la fin d'année 2018 :

- ✓ **Rencontre au Ministère de la Culture** avec une délégation d'élus du Pays : 26 novembre 2018
- ✓ **Commission de Coordination** : 11 décembre 2019
- ✓ **Délibération** comité syndical pour acter le travail de renouvellement : 15 janvier 2020
- ✓ **Recrutement de l'adjointe PAH** permettant à l'AAP de consacrer du temps à la réalisation du renouvellement : 1^{er} mars 2021
- ✓ **Bureau d'avril 2021** : nouvelle démarche pour constituer le dossier de renouvellement (deux phases : 1. bilan / 2. perspectives et moyens)
- ✓ **Commission de Coordination** : 31 mai 2021, validation de la méthodologie

L'objectif visé est un passage en CRPA (Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture) au second semestre 2022 pour une signature de la nouvelle convention fin 2022.

Ce travail de renouvellement sera conduit en interne. Une gouvernance spécifique est mise en place. Un comité de suivi et des groupes de travail seront mis en place, des interventions auprès des élus afin d'expliquer les tenants et aboutissants de cette procédure de renouvellement seront également programmées à l'automne 2021.

Ce travail de renouvellement associera par ailleurs l'ensemble des parties prenantes : associations, habitants, institutions, élus...

3. Programme Leader : enveloppe complémentaire

Par courrier en date du 19 mai, la vice-Présidente du Conseil régional nous a confirmé l'obtention d'une enveloppe complémentaire de crédits FEADER de 294 900 € pour notre programme européen Leader

sur les 400 000 € sollicités. Il s'agit de la 2ème enveloppe complémentaire la plus importante ce qui porte à 1 494 900 € la maquette FEADER globale pour le Pays soit la 4ème maquette Leader la plus importante de la région.

Un avenant à la convention GAL/Région/ASP devra être validé lors de la prochaine réunion du comité de programmation, le 1er juillet prochain, pour intégrer ces nouveaux crédits.

4. Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables – COT EnR : lancement du COT 2.0

Le Pays Loire Touraine porte depuis 2018 le COT EnR avec le Pays Loire Nature, ce fut le 1^{er} territoire avec la Métropole de Tours engagé dans ce type de Contrat sur le département d'Indre et Loire.

Un accord cadre a été signé en 2018 avec l'ADEME et le Conseil régional fixant les objectifs à atteindre sur les 3 ans du contrat : 10 installations EnR représentant 182 tep.

Nous avons missionné l'ALEC 37 pour assurer l'animation du COT EnR sur nos deux territoires et l'accompagnement technique des porteurs de projet.

Le COT EnR a permis :

- de bénéficier d'une enveloppe animation de 45 000 € (+ 15 000 € si les objectifs sont atteints à 100%)
- d'accompagner financièrement les porteurs de projets (collectivités, entreprises, associations, gîtes...hors particuliers) à hauteur de 60% sur les études et missions d'AMO et 45% sur les investissements EnR.

Les objectifs à atteindre sur le 1^{er} COT étaient de 11 installations // 182.10 tep. Après 3 ans de mise en œuvre, 18 installations ont été soutenues représentant 174.09 tep.

Au total, ce sont 1 717 154.93 € de subventions qui ont été attribués aux projets (651 027.60 € ADEME, 437 575.99 € Région et 628 551.34 € FEDER).

Considérant les objectifs du 1^{er} COT atteints, l'ADEME a proposé au territoire de basculer dès maintenant sur le COT 2.0 afin d'intégrer les projets à venir dans les objectifs de ce 2^{ème} COT.

Les objectifs du COT 2.0 sont plus ambitieux en termes de tep : 711 tep pour un minimum de 10 installations.

Il a été précisé que concernant l'animation du COT 2.0, un travail sera mené à la rentrée de septembre avec l'ALEC 37 et le Pays Loire Nature afin de définir les nouvelles modalités de partenariat. Une attention particulière sera donnée au montant sollicité par l'ALEC pour animer cette démarche.

Il a été précisé que l'atteinte des objectifs du COT 2.0 pourra se faire si les entreprises se mobilisent. Les Communautés de communes sont appelées à communiquer auprès de leurs réseaux d'entreprises sur ce dispositif d'accompagnement technique et financier.

Visite Nouzilly :

Dans le cadre de ce contrat et afin de faciliter le partage d'expérience, une visite de la chaufferie bois de la commune de Nouzilly est proposée le mercredi 16 juin à 11h. Cette visite est gratuite et ouverte à tous.

Après présentation et échanges, les membres du Comité syndical ont à l'unanimité :

- validé l'engagement du territoire dans un COT EnR 2.0,
- autorisé le Président à transmettre à l'ADEME et au Conseil régional un courrier d'intention afin d'engager le territoire dans le COT 2.0,
- autorisé le Président à signer les documents et actes s'y rapportant.

5. Conseil de développement : information sur les actions

Le Bureau du Conseil de développement souhaite recenser des initiatives inspirantes mises en œuvre sur le territoire du Pays.

Ce projet vise à valoriser des initiatives d'acteurs du territoire et de collectivités en faveur de la résilience et de la transition du territoire.

L'objectif est de lancer une communication positive autour de ces initiatives, d'illustrer la transition du territoire par des actions concrètes et d'encourager de nouvelles actions pour une nouvelle économie territoriale.

Les fiches initiatives seront diffusées au fil de l'eau et publiées sur le site Internet du Pays et la page Facebook du Pays (selon autorisation).

Les collectivités sont donc invitées à faire remonter auprès du Pays leurs actions via le questionnaire en ligne : [Initiatives inspirantes en Pays Loire Touraine | Framaforms.org](https://www.framaforms.org)

6. Délibérations administratives

Les délibérations ont été jointes à la convocation.

Délibération n°3 : Avenant n°6 à l'acte constitutif de création de la régie de recettes et d'avances « Pays d'art et d'histoire » du Pays Loire Touraine

Les membres du Comité syndical ont à l'unanimité :

- approuvé la modification de la régie de recettes, selon les modalités ci-dessus.
- autorisé le Président à signer l'acte modificatif et toutes les pièces s'y rapportant.
- autorisé le Président à recourir à un prestataire extérieur pour mettre en œuvre la solution de paiement en ligne et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

7. Questions diverses

Pays d'art et d'histoire :

Journées européennes du Patrimoine :

38^{ème} édition sur le thème « Patrimoine pour tous »

- vendredi 17 septembre : journée pour les scolaires
- samedi 18 et dimanche 19 septembre : grand public

Collecte : les communes, associations, sites et propriétaires ont **jusqu'au 28 juin** pour transmettre leur participation et figurer dans la brochure programme qui sortira fin août.

Animations à venir

Le programme des visites et animations de juin à septembre est sorti fin mai. De nombreuses animations sont proposées : visites en journée, visites nocturnes, visites spectacles, le patrimoine à vélo, en canoë...

Inscriptions sur le site internet du Pays Loire Touraine (page d'accueil) : www.paysloiretouraine.fr

PROCHAIN COMITE SYNDICAL : Mardi 19 octobre à 18h

A la salle polyvalente de Pocé-sur-Cisse

Présents : M. COURGEAU Claude ; ABLITZER Claude ; AVENET Chantal ; BALAIAN Florian ; BESNARD Joël ; BOUTARD Thierry ; CHANTELOUP Lionel ; CICUTTI Claude ; DESVAUX Michel ; DUPUIS Brigitte ; GASNIER Michèle ; GAY-CHANTELOUP Virginie ; GOETGHELUCK Patrick ; GONZALES-BOURGES Chantal ; GOURON Claude ; KAHIA Kamel ; LELANDAIS Laure ; LEPOITTEVIN Yann ; LEPRINCE Florence ; LEPRINCE Marc ; LI-WOUNG-KI Alban ; MARTIN Christiane ; MARTINEAU Jean-Pierre ; MEME Nathalie ; MICHEL Hervé ; MORETTE Vincent ; PATIN Karine ; POTTIER Patrice ; ROBINET Martine ; SALGE Franck ; SCHNEL Alain ; SENECHAL Isabelle ; SERER Gérard ; TREHIN Axelle ;

Excusés : Mrs, Mmes, ANCEAU Alain ; AUGEREAU Gilles ; COURTAULT Noëlle ; DELAVEAU Olivier ; LABARONNE Daniel ; MAZALEYRAT Dominique ; PINEAU Brigitte ; TRUET Anne.

Ordre du jour :

- **Retour d'expérience** : Intervention de la commune d'Epeigné-les-Bois, reconnue « Territoire engagé pour la nature »
- **CRST 2018-2024** : retour sur le bilan à mi-parcours suite à l'instruction régionale
- **Programme Leader** : état d'avancement du programme
- **Contrat local de Santé** : point sur l'avancée du projet « 1 000 jours »
- **Pays d'art et d'histoire** : interventions scolaires et point renouvellement du label
- **Conseil de développement** : organisation d'un speed meeting CODEV/Elus
- **Délibération administrative**
- **Questions diverses**

Secrétaire de séance : Michel Desvaux

M. Courgeau introduit la séance en soulignant la présence de Jean-Patrick Gille, 6^e Vice-Président délégué à l'Emploi, à la Formation professionnelle et à l'insertion. M. Gille sera en binôme avec Mme Isabel Teixeira (élue à La Riche), tous deux élus référents du Conseil régional pour le territoire du Pays Loire Touraine.

1. Retour d'expérience Commune d'Epeigné-les-Bois, commune reconnue « Territoire engagé pour la nature »

Présentation par M. Jean Candiago, maire d'Epeigné-les-Bois.

Cf. diaporama présenté en pièce jointe.

Appel à candidature « Territoire engagé pour la nature » :

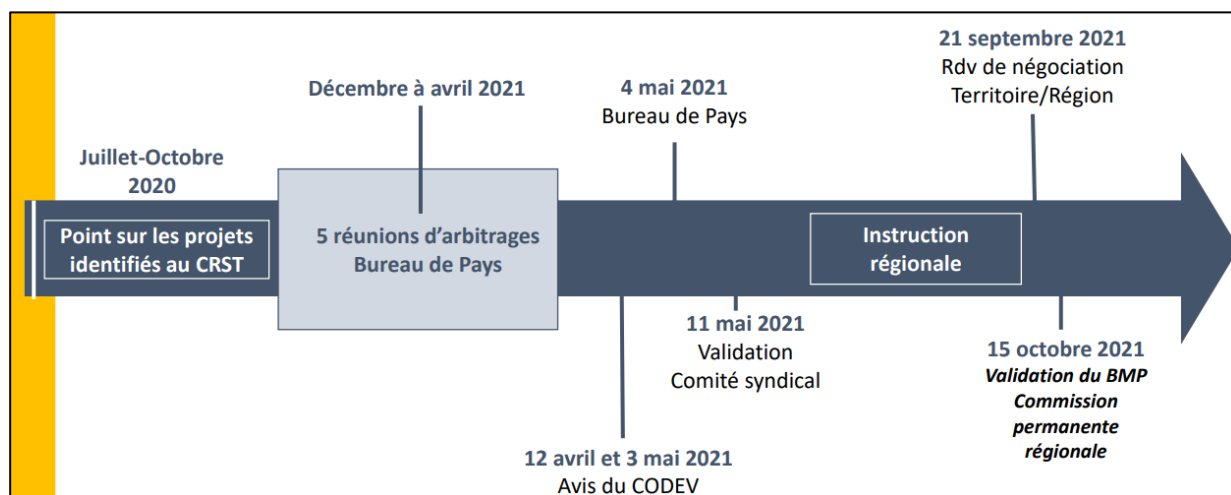
- Appel à candidature 2021 : jusqu'au 15 décembre 2021. Accompagnement possible de l'Agence Régionale de la Biodiversité.
- Dossier de candidature :
 - Etat des lieux des pratiques actuelles de prise en compte de la biodiversité
 - Plan d'actions à 3 ans

- Condition obligatoire : avoir réalisé ou s'engager à réaliser un IBC ou un ABC

Il a été précisé que pour ce type de démarche il est nécessaire d'associer les agriculteurs et que certaines actions santé (actions contre les perturbateurs endocriniens et espaces, sans tabac, comme à Larçay) peuvent être intégrées.

2. CRST 2018-2024 : Bilan à mi-parcours

Rappel des étapes du Bilan à mi-parcours du CRST 2018-2024 du territoire du Pays Loire Touraine



Suite au rendez-vous de négociation avec le Conseil régional, des crédits supplémentaires ont été fléchés sur les axes suivants :

- Projet alimentaire de territoire et système alimentaire territorialisé : 20 000 € en investissement et 30 000 € en fonctionnement
- Tourisme à vélo : 50 800 € afin d'enrichir les projets envisagés et développer de nouvelles aires d'accueil et de services vélo.
- Biodiversité : + 35 085 € en investissement.
- Enveloppe fongible : Investissement = 418 715 € (313 415 € disponibles), Fonctionnement = 5 000 €.

Des crédits ont été retirés sur certaines lignes :

- Accueil extrascolaire et locaux jeunes : baisse de la subvention pour le projet Pôle jeunesse de la CC du Val d'Amboise
- Equipements sportifs et de loisirs : - 263 200 €. Mobilisation de l'enveloppe fongible possible pour les projets recensés (après accord de la région)

Certains taux de subvention ont été modifiés :

- Foncier économique : Mission d'AMO requalification de ZA, 80% au lieu de 20%
- Animation du plan local de santé : 30% au lieu de 50%
- Animation du Pays d'art et d'histoire : 30% au lieu de 50% (poursuite du financement au-delà des 3 ans prévus initialement)
- Requalification de friches urbaines : 40% au lieu de 20%.

Echéances à venir :

- Délibération des signataires : Pays, EPCI et Pôles de centralité et d'animation (Amboise, Château-Renault et Montlouis-sur-Loire)
- Signature : date à venir
- Envoi d'un courrier aux collectivités ayant un projet identifié au CRST.

Après délibération, les membres du comité syndical à l'unanimité :

- valident le Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024,
- autorisent le président à signer toutes les pièces et actes s'y rapportant.

Jean-Patrick Gille précise que la contractualisation régionale fait l'objet d'un dialogue permanent entre le Conseil régional et les territoires. Des débats existent sur le maillage des territoires de contractualisation, le Conseil régional souhaite dans tous les cas renforcer le mouvement de la territorialisation de ses actions. La Région à travers ces CRST accompagne les territoires, elle n'a pas de volonté d'apporter une tutelle sur les projets. L'idée est d'impulser et d'accompagner les dynamiques mais pas d'être intrusive.

3. Programme Leader : point d'avancement sur la programmation 2014-2022

Etat d'avancement de la programmation :

Enveloppe totale : 1 494 900 €

Crédits programmés au 19/10/2021 : 1 134 769,34 € (76%)

>> Crédits restants à programmer au 15/11/2022 maxi :

- 360 130 € de crédits disponibles
- plus de 100 000 € de FEADER à réintégrer

Soit plus de 460 000 € à programmer d'ici le 15/11/2022

Tableau synthétique par fiche action du programme Leader 2014-2022 :

Fiche action	Coordination des actions et dialogue entre les acteurs	Déplacement en faveur du développement durable	Développement économique, environnement et patrimoine	Offre équitable de services	Coopération Mise en tourisme de la Vallée du Cher
Crédits engagés	181 500 €	163 800 €	634 100 €	127 000 €	64 000 €
Taux d'engagement	70 %	86 %	70%	78% engagés	59% engagés
Nb de projets soutenus	9 projets	6 projets	22 projets	7 projets	4 projets
Potentiel de FEADER restant	80 425.25 €	28 077.49 €	226 892.77 €	44 623.13 €	0 €
Projets potentiels	3 projets 68 000 €	2 projets 28 000 €	19 projets 275 000 €	2 projets 22 480 €	-
Opérations éligibles	Actions de communication et d'information mutualisées Actions de sensibilisation à l'environnement Appui aux formes inédites de citoyenneté et de prévention	Réflexion sur la mobilité et les transports de proximité Expérimentations de nouveaux modes de déplacement durable Soutien aux projets de	Qualification de l'offre des patrimoines influents Valorisation des vallées affluentes à la Loire Soutien à la mise en œuvre de démarches inédites	Mise en place de formes inédites d'accueil, d'offre et d'animation pour les jeunes et les seniors Soutien aux expérimentations intergénérationnelles	-

	Soutien à la structuration de l'accueil touristique	rabattement depuis et vers les gares Création de points d'accès et de connexions aux liaisons douces existantes	de découverte du patrimoine Mise en œuvre d'actions éco-responsables autour de la biodiversité, la réduction des pesticides, des déchets, des EnR...		
--	---	--	---	--	--

Rappel des critères Leader : cf. diaporama en pièce jointe.

Prochaine programmation Leader 2023-2027 :

- Attente de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région (fin d'année 2021)
- Préparation de la prochaine candidature Leader sur le 1^{er} semestre 2022
- 21 millions d'€ dédiés à Leader sur le FEADER 2023-2027 de la Région Centre Val de Loire

>> Démarrage du prochain programme affiché pour janvier 2023

4. Contrat local de Santé : point sur l'avancée du projet 1000 jours

Depuis septembre 2020, un collectif de travail se réunit pour travailler sur un projet mené à l'échelle du territoire du Pays Loire Touraine autour des 1 000 premiers jours.

Ce projet 1 000 jours s'articule autour de 3 axes :

- Parcours sécurisant
- Référent parcours périnatalité
- Maison des 1 000 jours.

Cf. diaporama présenté en pièce jointe

Thierry Boutard, Maire d'Amboise et Président du CHIC, indique que la maison des 1 000 premiers jours sera installée à l'hôpital d'Amboise et que le Directeur général de l'ARS a été informé de cette volonté politique. Florence Leprince, Vice-président du Pays en charge du Contrat Local de Santé, a insisté sur le fait que ce projet était l'affaire de tous les élus du territoire.

5. Pays d'art et d'histoire : action éducative et point renouvellement du label

Action éducative du Pays d'art et d'histoire :

- Une offre adaptée à tous les élèves, de la maternelle au lycée
- Des interventions à la carte ou construites sur mesure avec les enseignants
- Des visites in situ ou des diaporamas / des ateliers pédagogiques
- Un tarif attractif : 30€ la visite / 40 € l'atelier
- Pour répondre à une demande croissante, intervention limitée à deux classes par établissement et par année scolaire

Proposition :

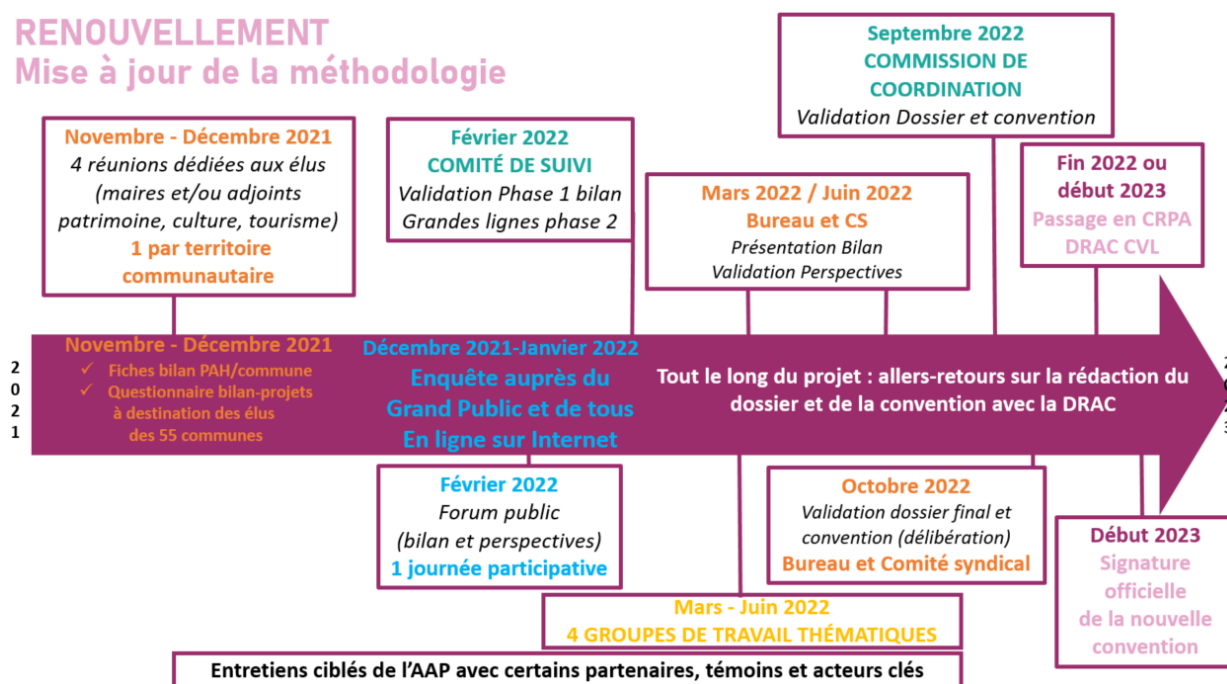
Thierry Boutard souhaite qu'un contact soit pris avec le service éducation de la ville d'Amboise afin de mettre en œuvre des interventions dans l'ensemble des écoles de la ville.

Renouvellement du Pays d'art et d'histoire

Depuis le dernier comité syndical du 15 juin dernier, le calendrier méthodologique sur le travail de renouvellement a évolué.

La diapositive suivante est une synthèse des démarches à engager qui seront assorties d'outils de concertation, actuellement en cours d'élaboration par l'Animatrice de l'architecture et du patrimoine (fiche-bilan PAH par commune, questionnaire aux communes, enquête Grand public).

RENOUVELLEMENT Mise à jour de la méthodologie



Pour rappel, le Comité de coordination du renouvellement, organisé le 31 mai 2021, a défini le **Comité de suivi** ainsi que les **4 groupes de travail thématiques**, dans le respect de la convention signée avec l'Etat et des objectifs définis au niveau national par le Ministère de la Culture pour l'ensemble des 202 Villes et Pays d'art et d'histoire.

Cf. diaporama présenté en pièce jointe (déjà présenté lors du comité syndical du 15 juin 2021)

A l'issue de cette présentation, il a été précisé que l'urbanisme est bien une compétence des intercommunalités. Le groupe de travail faisant référence à ce sujet n'a pas vocation à travailler sur le droit de l'urbanisme et l'instruction des dossiers, mais il échangera avec les acteurs concernés sur la sensibilisation et la médiation aux questions liées au cadre de vie.

6. Conseil de développement : organisation d'un speed meeting CODEV/Elus

Jean Mathiot, Président du CODEV, a informé que les représentants de la société civile, membres du CODEV organisent un speed meeting auquel sont invités les élus du territoire le jeudi 9 décembre à 13h30 à la salle polyvalente de Noizay.

Cf. diaporama en pièce jointe.

Une séance « test » est proposée le jeudi 4 novembre matin à la mairie de Pocé-sur-Cisse. Les personnes intéressées pour participer sont invitées à contacter le Pays Loire Touraine.

7. Délibérations administratives

8. Questions diverses

- **Rencontre Agents techniques du Pays Loire Touraine**
Jeudi 16 décembre 2021 de 9h à 12h30 à Pocé-sur-Cisse
- **Etats généraux des Pôles et des Pays**
2 et 3 décembre 2021 à Dijon, inscription en ligne sur le site internet de l'ANPP (Association nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays) : <https://anpp.fr/11225-2/>
- **Calendrier des réunions 2022** : cf. pièce jointe.
- **Visioconférence du réseau Oxygène** : 17 novembre de 14h à 17h « Transition alimentaire inclusive : les acteurs locaux s'engagent », inscription en ligne : <https://www.reseau-oxygene.fr/>
- **Une conférence des Maires du Pays Loire Touraine sera organisée en début d'année 2022.**

PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL : Mardi 25 janvier 2022 à 18h
A la salle polyvalente de Pocé-sur-Cisse